

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BELLAIR Didier, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : M. BELLAIR Didier, Mme DUPLENNE Céline, M. ASCENSIO Laurent, Mme BOURDEAU Catherine, M. Mme COHEN Sylvie, M. TSOUKAS Achille, Mme DOURNEL Valérie, Mme GRANET Christine, M. CHEMINADE Vincent, Mme MOREAU Chantal, M. GRAVIER Éric, Mme BAS Marjolaine, M. MOUSNIER Benjamin

Était absent : M. PARACHOU Frédéric

A donné pouvoir : M. PARACHOU Frédéric à M. BELLAIR Didier

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Mme BOURDEAU Catherine

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026

Rappel Ordre du jour

- 1- Travaux de réhabilitation du local associatif—Demande de subvention DETR 2026
- 2- RODP par les ouvrages par les réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité
- 3- RODP liées aux ouvrages implantés d'ORANGE pour 2026
- 4- Désignation des délégués CNAS- agent et élu
- 5- Désignation d'un correspondant Défense
- 6- Désignation d'un correspondant Incendie et secours
- 7- Désignation des référents

Questions diverses

1- Travaux de réhabilitation du local associatif—Demande de subvention DETR 2026- Délibération n°2026-34

Le projet de travaux de réhabilitation du local associatif, lancés en 2025, visent à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, le confort des utilisateurs réguliers (usagers de la bibliothèque) et des utilisateurs occasionnels récurrents ou non (associations) et la mise aux normes en termes d'accessibilité.

Après étude des devis demandés pour chaque poste de dépenses, le montant prévisionnel des travaux s'élève à : 20 634.90€

Il comprend :

- Huisserie/ menuiserie (façade) : 11 881.80€ (Mathis)
- Maçonnerie (façade) : 1 657.10€ (Coulaudon)
- Chauffage/électricité : 5 970.00€ (Spidelec)
- Plomberie (déplacement toilette et création point d'eau évier) : 1 126.00€ (ERL Cousinou)

Dans le cadre d'une convention de mécénat avec le Fonds de dotation Crédit Mutuel- ARKEA, la commune a perçu en décembre 2025 la somme de 11 000.00 €

Pour couvrir le solde à charge, il est proposé de solliciter une participation de l'Etat à hauteur de 40% du montant total des travaux HT, au titre de la DETR 2026.

Monsieur le Maire, demande l'accord des membres du Conseil municipal pour envoyer cette demande. M. Laurent ASCENSIO, intéressé à l'affaire, sort pendant cette question.

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le Maire.

2- RODP par les ouvrages par les réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité- Délibération n°2026-35

Un décret du 17 février fixe le montant des redevances dues par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité pour l'occupation du domaine public de l'Etat ou de ses établissements publics par les ouvrages de transport ou de distribution.

La population de la Commune étant inférieure ou égale à 2000 habitants, cette taxe est forfaitaire et plafonnée.

Pour 2026, le montant à percevoir par la commune s'élève à : 245.00€

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce montant.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

3- RODP liées aux ouvrages implantés d'ORANGE pour 2026- Délibération n°2026-36

Annuellement les opérateurs de communication sont tenus de régler aux communes une redevance pour occupation du domaine public.

Le montant de cette redevance est calculé sur la longueur des artères aériennes, des artères souterraines et de la surface d'emprise au sol.

Cette redevance est actualisée annuellement par les communes.

Le montant au titre de 2026 s'élève à : 1182.00€

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce montant.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

4- Désignation des délégués CNAS- agent et élu- Délibération n°2026-37

Association loi 1901, le CNAS œuvre pour le mieux-être des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Chaque collectivité territoriale désigne un représentant du collège des élus et un représentant du collège des bénéficiaires (agents) pour siéger à l'assemblée départementale pendant la durée du mandat électoral.

Proposition

8- Collège des élus : Mme Chantal MOREAU (au titre de ses délégations)

9- Collège des bénéficiaires : Mme Maryse DUBOIS

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces nominations à l'unanimité.

5- Désignation d'un correspondant Défense-Délibération n°2026-38

Rôle

Le correspondant défense, est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Désignation :

Il est désigné par le Maire parmi les conseillers municipaux.

Candidat : M. Vincent CHEMINADE

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de M. Vincent CHEMINADE

6- Désignation d'un correspondant Incendie et secours- Délibération n°2026-39

Rôle

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation (article 13 de la loi du 25 novembre 2021). Par ailleurs, le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde (article L.731-3, alinéa 2 du code de la sécurité intérieure).

Désignation

Il revient au Maire de désigner un correspondant Incendie et Secours.

Il est prioritairement choisi parmi les adjoints ayant reçu cette délégation.

Il peut être désigné parmi les Conseillers municipaux.

Candidat déclaré : Mme Sylvie COHEN

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de Mme Sylvie COHEN.

7- Désignation des référents- Délibération n°2026-40

Pour information :

1-Correspondant Sécurité routière

Il est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

2-Référent Accessibilité

L'accessibilité recouvre le cadre bâti, la voirie, les espaces publics et les transports, les services

Désigné parmi les élus, il a pour rôle de faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

3-Référent E.R.R.E

Le dispositif (Élu-e Rural-e, Relais de l'Égalité) vise à lutter contre les violences et les inégalités en milieu rural. Il a vocation à s'appliquer à toute situation de discrimination rencontrée sur une commune rurale.

Les « référents communaux » ont les missions suivantes :

- *S'informer*
- *Impulser des actions de sensibilisation*
- *Venir en aide à ceux qui en ont besoin*

4-Référents Apostille

Le (les) référent(s) a/ont pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5-Référent Déontologie

Les règles de déontologie s'appliquent tant aux élus qu'aux agents publics.

Les référents ont pour rôle de conseiller élus et agents sur les questions éthiques et notamment de les informer sur le respect des principes déontologiques.

Il a été désigné pour 3 ans le 1^{er} janvier 2024. Son mandat se termine le 31 décembre 2026.

6-Référent Ambroisie

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique.

Le référent ambroisie a pour rôle :

- *Repérer la présence de ces espèces ;*
- *Participer à leur surveillance ;*
- *Informers les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4*
- *Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.*

7-Référent Moustique tigre

Principalement actif entre les mois de mai et novembre, cette espèce très invasive peut être vectrice de maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika.

La progression du moustique Tigre est constante depuis 2004 et la Dordogne n'est pas épargnée.

Le correspondant/référent moustique Tigre a pour missions :

- *La sensibilisation des différents services de la collectivité*
- *La définition, en lien avec les autres services, de la stratégie de :*
 - *lutte contre les gîtes larvaires dans le domaine public*
 - *mobilisation de la population*
- *le suivi et la coordination des actions de la collectivité*
- *la sensibilisation d'acteurs relais sur la collectivité (ex : associations de jardiniers, d'éducation à l'environnement, usagers du cimetière...)*

8-Représentant au Conseil d'école

Désigné lors du précédent mandat : Didier BELLAIR

9-Représentants PLUiH

Au sein de la CCPN, le rôle du référent PLUi-H est de :

- *participer aux travaux d'élaboration du document et aux décisions, pour l'échelle communale et intercommunale : séminaires de travail et de validation, groupes de travaux sectoriels, ateliers par commune, etc.*
- *faire le relais auprès du conseil municipal pour présenter l'avancée des travaux et expliquer les choix opérés*
- *centraliser les remarques des élus municipaux et des habitants pour les faire remonter au niveau intercommunal (y compris après l'approbation du PLUiH)*

Ce rôle nécessite une implication régulière, et vous pouvez proposer un suppléant pour seconder votre élu référent. L'ensemble de ces élus référents PLUi-H constitueront la Commission Urbanisme / Habitat de la communauté de communes,

Liste des candidats

Correspondant Sécurité Routière	M. Laurent ASCENSIO
Référent Accessibilité	M. Didier BELLAIR
Référent E.R.R.E	Mme Chantal MOREAU Mme Valérie DOURNEL Mme Catherine BOURDEAU
Référents Apostille	M. Didier BELLAIR Mme Maryse DUBOIS
Référent Déontologie	M. Alain PARIENTE
Référent Ambroisie	M Benjamin MOUSNIER
Référent moustique tigre	Mme Valérie DOURNEL
Représentant au conseil d'école (RPI Piégut-Pluviers/Champniers et Reilhac)	Mme Marjolaine BAS M. Didier BELLAIR
Référents PLUiH	Didier BELLAIR Mme Catherine BOURDEAU M. Éric GRAVIER

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces désignations.

8- Questions diverses

a- Gestion de la salle des fêtes.

Chargé de la gestion de la salle des fêtes dans le cadre du précédent mandat, M. Alain Coussy, par courrier en date du 22 mars 2026, se propose de continuer à assumer cette charge.

Après lecture de son courrier, le Conseil municipal, à l'unanimité, répond favorablement à sa demande.

Le Conseil municipal suggère, pour l'entretien de la salle, de faire appel à prestataire, une fois par an, pour effectuer un nettoyage de fond. Des devis seront demandés.

b- Pour information

1- Demande de la commune d'Abjat

La commune d'Abjat, accueille cette année, du 3 au 5 juillet, la Félibrée.

Dans ce cadre, elle sollicite

- le prêt de tables
- et la mise à disposition d'agents municipaux sur une période cumulée de plus de 3 semaines.

Un accord de principe a été donné sur le premier point.

En ce qui concerne la mise à disposition du personnel, Monsieur le Maire souhaite demander des précisions à la Mairie, sachant que :

- *le personnel concerné relève de la CCPN ;*
- *il paraît difficile de transmettre un avis favorable pour plus de 4 à 5 jours au regard de nos besoins ;*
- *il serait souhaitable que ces interventions soient coordonnées par la CCPN.*

2- Réfection de la place des marchés.

Dans le cadre des travaux au Presbytère, le raccordement des logements au réseau fluvial a eu pour conséquence la creusée de tranchées sur le terrain de la Place des marchés.

La remise en état de ce terrain est nécessaire.

3 devis ont été demandés. Le moins disant est celui de l'entreprise Colas pour un montant de 7 104,00 TTC €.

Le Conseil municipal souhaite, qu'à la suite de cette remise en état, soit clarifié le stationnement pour préserver le terrain de la Place des marchés.

3- Réparation de la remorque des employés communaux.

La remorque, achetée d'occasion, nécessite une réparation en urgence.

Le montant des travaux s'élève à 1 447,00 € TTC pour la réparation des vérins.

4- Avis sur la possibilité d'achat de terrains se situant à côté de l'Eglise romane de Saint-Paul et appartenant à

Estimation : environ 12 000.00 €

Rappel :

- En janvier 2025, le propriétaire, M....., a fait, par courrier, une offre pour la vente des terrains et de la maison lui appartenant par héritage de son père .
- En décembre 2025, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour ce projet d'acquisition.
- Les délais entre l'offre et la décision ayant été trop longs, le propriétaire a cédé le terrain à lapour la somme de 18 000.00 €.

Les terrains concernés auraient pour avantage de permettre :

- de créer à terme un espace végétalisé autour de l'Eglise Saint Paul ;
- d'étudier la création à Reilhac d'un assainissement collectif reprenant une partie des assainissements individuels non conformes ;
- après démolition de la maison en bordure de route, de sécuriser la traversée de Reilhac par un élargissement de la chaussée de la RD110.

De nouvelles discussions ont eu lieu avec le propriétaire actuel qui se dit prêt à céder une partie des terrains pour 9 000.00€ et à participer à la démolition de la maison.

Le Maire sollicite l'autorisation de poursuivre ces discussions.

Le Conseil se prononce favorablement.

D'une manière générale, le Maire rappelle les priorités de la première année de mandat : outre les dossiers en cours (précédente mandature) et les points évoqués par les électeurs lors de la campagne : entretien des chemins et voies pour valoriser les atouts du territoire au plan du bien vivre et du tourisme.

5- Divers à suivre

- Projet parcours Trail passant par la commune
- Proposition de piste forestière (notamment piste coupe-feu- procédure exigeant l'accord des riverains/propriétaires)

c- Choix du logo

Dépouillement :

Logo 1	Logo 2	Logo 3	Logo 4
16	0	4	5

Retenu : logo 1 avec modification de la taille de « Reilhac ».

La séance est close à 22h15.

A Champniers et Reilhac, le 22 mai 2026

Le maire, Didier BELLAIR

Le secrétaire de séance